

Nous, Maire de la Ville d'HAUBOURDIN;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la demande présentée par la STE APOGEO pour des travaux d'étude géotechnique, Avenue Roger Salengro ;

Considérant qu'en raison de ces travaux, il convient de prendre toutes mesures pour en favoriser l'exécution et prévenir les accidents ;

Stationnement et circulation n° 8.3.530/2022

ARRETONS

ARTICLE 1:

A compter du mercredi 30 novembre 2022 et pour une durée de 3 jours, le stationnement de tout véhicule sera interdit (et sera considéré comme génant), du 61 au 81 Avenue Roger Salengro. La circulation de tout véhicule sera restreinte au droit du chantier et limitée à 30km/h.

ARTICLE 2:

LA STE APOGEO (vhedon-meurisse@apogeo.fr) effectuant les travaux sera chargée de la pose des panneaux de signalisation.

ARTICLE 3:

Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'entreprise susvisée.

ARTICLE 4:

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie,

Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale,

Monsieur l'Inspecteur Principal, responsable du Commissariat d'Haubourdin,

Monsieur l'Adjudant de Gendarmerie,

Monsieur le Commandant de Corps des Sapeurs Pompiers d'Haubourdin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à HAUBOURDIN, le mardi 15 novembre 2022

Pour le Maire, 'Adjoint déléqué

Sébastien DEGARDIN



Urbanisme